

en philosophie, de même que le doctrinarisme en politique, le *laissez faire, laissez passer* en économie, l'amour libre dans la famille : c'est la négation de l'unité, la mort.

Cependant un problème non résolu ne doit pas être réputé un problème insoluble : il est même permis de croire qu'on s'est d'autant plus approché de la solution qu'on l'a cherchée plus longtemps. Aussi l'insuccès de la philosophie sur les questions capitales de la certitude des idées, de la règle des mœurs, et de l'architectonique de la science, ne l'a-t-il pas empêchée d'arriver à des théories dont la généralité croissante et la logique rigoureuse semblent un gage assuré du triomphe. Pourquoi, en effet, si l'homme a la certitude de son existence, n'aurait-il pas du même coup celle de ses observations ? La proposition de Descartes, *Je pense, donc je suis*, implique cette conséquence. Pourquoi, si l'intelligence de l'homme est capable d'enchaîner deux idées, de former une dyade, une triade, une tétrade, une série, enfin, et si chaque série aboutit à son moi, pourquoi, disons-nous, n'aspirerait-il pas à construire le système du monde ? Il faut marcher : tout nous y invite. Si la philosophie s'abandonne, c'en est fait du genre humain.

§ VIII. — Caractères que doit présenter le principe de garantie de nos jugements et la règle de nos actions. — Conversion de la raison spéculative en raison pratique : détermination du critérium.

Avant de passer outre, nous permettra-t-on de faire remarquer qu'il n'est pas d'artisan qui ne soit parfaitement en état de comprendre ce que se propose le philosophe, puisqu'il n'en est pas un qui, dans l'exercice de sa profession, ne fasse usage d'un ou de plusieurs moyens de justi-

fication, de mesure, d'évaluation, de contrôle ? L'ouvrier a, pour se diriger dans ses travaux, le mètre, la balance, l'équerre, la règle, l'aplomb, le niveau, le compas, des étalons, des échantillons, des guide-âne, une pierre de touche, etc. Semblablement, il n'est pas d'ouvrier qui ne puisse dire la destination de son œuvre, à quel ensemble de besoins ou d'idées elle se rattache, quelle en doit être l'application, quelles en sont les conditions et qualités, conséquemment quelle en est l'importance dans l'économie générale.

Or, ce que l'artisan fait dans sa spécialité, le philosophe le cherche pour l'universalité des choses : son critère, par conséquent, doit être bien plus élémentaire, puisqu'il doit s'appliquer à tout ; sa synthèse bien plus vaste, puisqu'elle doit embrasser tout.

Quel est donc ce mètre auquel doivent se rapporter toutes nos observations, d'après lequel nous jugerons, à priori, de l'harmonie ou de la discordance des choses, non pas seulement du rationnel et de l'irrationnel, du beau et du laid, mais, ce qui est plus sérieux et qui nous touche directement, du bien et du mal, du vrai et du faux ? En second lieu, sur quelle base, d'après quel plan, en vue de quelle fin, allons-nous élever l'édifice de notre connaissance, de manière que nous puissions dire d'elle ce que Leibnitz disait du monde dont elle doit être l'expression, qu'elle est la meilleure, la plus fidèle, la plus parfaite possible ?

Le jour où la philosophie aura répondu à ces deux questions, la philosophie, nous ne disons pas sera faite, puisque, soit comme observation ou investigation, soit comme science acquise, elle n'a pas de limites ; mais elle sera organisée au complet, elle saura ce qu'elle veut, où elle



tend, quelles sont ses garanties, quelle est sa mission dans l'Humanité et en présence de l'Univers. Il ne lui restera plus qu'à marcher en avant, et en toute confiance.

Revenons un peu sur nos pas.

De la définition que nous avons donnée de la philosophie et de l'analyse que nous avons faite de l'observation il est résulté pour nous, 1<sup>o</sup> que l'idée nous vient originairement, concurremment et *ex æquo*, de deux sources, l'une subjective, qui est le Moi, sujet ou esprit, l'autre objective, qui désigne les objets, le non-moi ou les choses; — 2<sup>o</sup> qu'en conséquence de cette double origine la philosophie porte sur des *rappports*, ce que nous savions déjà par la définition, et sur rien autre; — 3<sup>o</sup> enfin, que tout rapport, analysé dans ses éléments, est, comme l'observation qui le fournit, essentiellement dualiste, ce qu'indique aussi l'étymologie du mot *rappport* ou *relation*, retour d'un point à un autre, d'un fait, d'une idée, d'un groupe, etc., à un autre.

Il ressort de là que l'instrument de critique que nous cherchons est de toute nécessité dualiste ou binaire : il ne saurait être triadique, puisqu'il y aurait au-dessous de lui des éléments plus simples que lui, des idées qu'il n'expliquerait point, et que d'ailleurs il est aisé de se convaincre par l'analyse que toute triade, trinité ou ternaire n'est que l'abrégé de deux dyades, obtenu par l'identification ou la confusion de deux de leurs termes \*.

\* La trinité des alexandrins n'était qu'une conception superstitieuse; celle des chrétiens est un mystère. Les faits ternaires, empruntés à la nature, sont de pur empirisme, auxquels s'opposent, en bien plus grand nombre, des faits binaires, quaternaires, etc. La division fameuse de la nature en trois règnes est incomplète : au-dessus du règne *animal*, dans lequel

Le principe de certitude ne peut pas être non plus simpliste, comme s'il émanait exclusivement du moi ou du non-moi; puisque, ainsi que nous l'avons vu, le sujet, sans un objet qui l'excite, ne pense même pas; et que l'objet, sans la faculté qu'a l'esprit de le diviser, de le différencier et d'en ramener la diversité à l'unité, ne lui enverrait que des images inintelligibles. Les idées métaphysiques elles-mêmes ne peuvent servir de principe à la philosophie, bien qu'elles supposent des aperceptions

---

se manifestent la sensibilité, la vie, les affections, l'instinct, et jusqu'à certain point l'intelligence, il faut ajouter le règne *spirituel*, dont l'humanité seule est le sujet, et qui se distingue par des manifestations inconnues au règne précédent, la parole, la religion, la justice, la logique, la métaphysique, la poésie et l'art, l'industrie, la science, l'échange, la guerre, la politique, le progrès. La formule hégélienne n'est une triade que par le bon plaisir ou l'erreur du maître, qui compte trois termes là où il n'en existe véritablement que deux, et qui n'a pas vu que l'antinomie ne se résout point, mais qu'elle indique une oscillation ou antagonisme susceptible seulement d'équilibre. A ce seul point de vue, le système de Hegel tout entier serait à refaire. Il en est de même du syllogisme, dans lequel il n'y a aussi que deux propositions, dont l'équation se fait par le rapport des termes semblables, à peu près comme dans les proportions arithmétiques :

Tout HOMME est *mortel*; or *Pierre* est HOMME; donc, etc.

Exprimer la conclusion est ici inutile; il suffit d'écrire correctement les prémisses. Prendre la triade pour une formule de la logique, une loi de la nature et de la raison, surtout pour l'archétype du jugement et le principe organique de la société, c'est nier l'analyse, livrer la philosophie au mysticisme, et la démocratie à l'imbécillité. Il y paraît, du reste, par les fruits. La seule chose qu'on puisse attribuer à l'influence trinitaire est l'ancienne division de la société par castes, *clergé*, *noblesse*, *roture*, division antihumaine, contre laquelle a été faite la Révolution.



réalistes. La raison en est que de telles idées, obtenues par l'opposition du moi au non-moi, reflétant sa nature simpliste, sont extra-phénoménales, et par elles-mêmes ne contiennent aucune vérité positive, bien qu'elles soient indispensables à la formation de toute idée et à la construction de toute science.

Tenons donc pour certain, et attachons-nous fortement à cette idée, que ce que les philosophes cherchent sous le nom de critérium de certitude et qui doit servir à la construction de la science ne peut pas être une notion simpliste ou métaphysique; que ce n'est pas davantage une image sensible, représentative d'une réalité pure, puisque ce serait exclure l'esprit de son propre domaine, et lui faire accomplir son œuvre sans qu'il y mit du sien; que ce ne peut pas être, enfin, une formule ternaire, quaternaire, ou d'un nombre supérieur, puisque ce serait prendre la série à la place de son élément.

Ce principe doit être à la fois subjectif et objectif, formel et réel, intelligible et sensible, indiquer un rapport du moi au non-moi, par conséquent être dualiste, comme l'observation philosophique elle-même.

Mais, du moi au non-moi, et *vice versa*, il y a une infinité de rapports possibles. Parmi tant d'idées que nous fournit l'observation philosophique, laquelle allons-nous choisir pour servir d'étalon et de mètre aux autres? Laquelle formera la première assise de notre connaissance, le point de départ de notre civilisation, le pivot de notre constitution sociale? car il ne s'agit pas de moins que tout cela.

Jusqu'à présent nous avons considéré le moi et ce qu'on appelle *non-moi* comme deux natures antithétiques, l'une spirituelle, simple, active et pensante; l'autre maté-

rielle, composée et par conséquent divisible, inerte ou passive, et non-pensante, servant simplement de point de mire, d'occasion et de matière, aux méditations du moi. Afin de ne pas remuer trop d'idées à la fois, nous nous sommes bornés à la constatation de ce fait élémentaire, intelligible même aux enfants à qui l'on enseigne la grammaire de Lhomond, savoir, que l'observation philosophique implique deux termes ou acteurs, l'un qui observe, l'autre qui est observé. C'est le rapport de l'actif au passif, tel que le montre la conjugaison du verbe dans toutes les langues.

Mais le passif n'exclut pas le réciproque. Ce que nous avons dit du rôle du moi et du non-moi dans la formation de l'idée ne prouve nullement que celui qui observe ne puisse être observé lui-même, et cela précisément par l'être qu'il observait. Locke l'a dit, et personne n'a su lui répondre: Que savons-nous si le non-moi est nécessairement non pensant?... Dans tous les cas, nous savons, à n'en pouvoir douter, que nos observations portent bien souvent sur des moi semblables à nous, mais qui, dans ce cas, et en tant qu'ils nous fournissent des faits, des observations, des impressions, sur lesquelles opère ensuite notre esprit, sont considérés par nous comme des non-moi. Dans l'amour, par exemple, il y a aussi deux acteurs, l'un qui aime, l'autre qui est aimé; ce qui n'empêche point de renverser la proposition et de dire que la personne qui aime est aimée de celle qu'elle aime, et que celle qui est aimée aime celle dont elle est aimée. Ce n'est même qu'à ces conditions que l'amour existe dans sa plénitude, et qu'il est de bon aloi. Qui donc encore une fois nous garantit que nous seuls avons la pensée, et, quand nous décrivons cette plante, quand nous analysons cette



roche, qu'il n'y a pas en eux quelqu'un qui nous regarde?

On me dit que cela répugne; pourquoi?... que la pensée ne peut résulter que d'une centralisation organique; qu'ainsi, lorsque je regarde ma main, je suis bien sûr que ma main ne me regarde pas, parce que ma main n'est qu'une partie de l'organisme qui produit en moi la pensée, laquelle sert pour tous les membres; qu'il en est de même des plantes et des pierres, qui sont, comme les poils et les os de mon corps, des parties du grand organisme (lequel pense peut-être, s'il ne dort, nous n'en savons rien), mais qui par elles-mêmes ne pensent pas.

Nous y voilà. Les analogies de l'existence nous induisent à supposer que, comme il y a dans l'être organisé un *sensorium* commun, une vie solidaire, une intelligence au service de tous les membres dont elle est la résultante et qui les exprime tous; de même il y a dans la nature une vie universelle, une âme du monde, qui, si elle n'agit point au dehors, à la manière de la nôtre, parce qu'il n'y a pas de dehors pour elle et que tout est en elle, agit au dedans, sur elle-même, au rebours de la nôtre, et qui se manifeste en créant, comme le mollusque crée sa coquille, ce grand organisme dont nous-mêmes faisons partie, pauvres *moi* particuliers que nous sommes!

Ceci n'est qu'une induction, sans doute, une hypothèse, une utopie, que je n'entends nullement donner pour plus qu'elle ne vaut. Si je ne puis jurer que le monde, ce prétendu non-moi, ne pense pas, je ne puis pas jurer non plus qu'il pense : cela dépasse mes moyens d'observation. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il y a prodigieusement d'esprit dépensé dans ce non-moi, et que je ne suis pas le seul moi qui l'admire.

Voici donc quelle sera ma conclusion.

Au lieu de chercher la loi de ma philosophie dans un rapport entre moi, qui me considère comme le sommet de l'être, et ce qu'il y a de plus inférieur dans la création et que je répute non-pensant, je la chercherai, cette loi, dans un rapport entre moi et un autre moi qui ne sera pas moi, entre l'homme et l'homme. Car je sais que tout homme, mon semblable, est la manifestation organique d'un esprit, est un moi; je juge également que les animaux, doués de sensibilité, d'instinct, d'intelligence même, quoique à un moindre degré, sont aussi des moi, d'une dignité inférieure, il est vrai, et placés à un plus bas degré sur l'échelle, mais créés d'après un même plan; et comme je ne saisis plus alors de démarcation tranchée entre l'animal et la plante, entre celle-ci et le minéral, je me demande si les êtres inorganisés ne sont pas encore des esprits qui dorment, des moi à l'état d'embryon, ou tout au moins les membres d'un moi dont j'ignore la vie et les opérations?

Tout être étant donc censé moi et non-moi, que puis-je faire de mieux, dans cet ambigu ontologique, que de prendre pour point de départ de ma philosophie le rapport, non de moi à moi-même, à la manière de Fichte, comme si je voulais faire l'équation de mon esprit, être simple, indivisible, incompréhensible; mais de moi à un autre moi mon égal et qui n'est pas moi, ce qui constitue une dualité non plus métaphysique ou antinomique, mais une dualité réelle, vivante et souveraine?

En agissant ainsi, je ne cours le risque de faire injure ni grief à personne; j'ai de plus l'avantage, en descendant de l'Humanité vers les choses, de n'en jamais perdre de vue le légitime ensemble; enfin, quelle que soit la différence des natures qui font l'objet de mon explora-



tion, je suis d'autant moins exposé à me tromper, qu'en dernière analyse tout être qui n'est pas égal à moi, est dominé par moi, fait partie de moi, ou bien appartient à d'autres moi mes pareils : en sorte que la loi qui régit les *sujets* entre eux est rationnellement présumée régir aussi les *objets*, puisque sans cela la subordination des uns aux autres serait impossible, et qu'entre la Nature et l'Humanité il y aurait contradiction.

Observons de plus que par cette transaction inattaquable, la philosophie, de spéculative devient tout à fait pratique, ou pour mieux dire que les deux points de vue se confondent : la règle de mes actions et la garantie de mes jugements sont identiques.

Quelle est maintenant cette Idée princesse, à la fois objective et subjective, réelle et formelle, de nature et d'humanité, de spéculation et de sentiment, de logique et d'art, de politique et d'économie; raison pratique et raison pure, qui régit à la fois le monde de la création et le monde de la philosophie, et sur laquelle ils se construisent l'un et l'autre; idée enfin qui, dualiste par sa formule, exclut néanmoins toute antériorité et toute supériorité, et embrasse dans sa synthèse le réel et l'idéal?

C'est l'idée de *Droit*, la *JUSTICE*.

§ VIII. — La Justice, raison universelle des choses. —  
Science et conscience.

Le peuple, dans son existence laborieuse, encore plus que les philosophes dans leurs spéculations, a besoin d'une gouverne : il lui faut, avons-nous dit, un guide pour sa raison, une règle pour sa conscience, un point de vue supérieur, d'où il embrasse sa connaissance et sa destinée. Tout cela, il le trouvait dans la religion.

Dieu, le Verbe éternel, avait créé l'homme du limon et l'avait animé de son souffle; Dieu lui avait appris à parler; Dieu avait imprimé dans son âme les idées de l'infini, de l'éternel, du juste et de l'idéal; Dieu lui avait enseigné la religion, le culte et les mystères; Dieu lui avait livré les éléments de toutes les sciences, en lui dévoilant l'histoire de la création, en faisant comparaître devant lui les animaux et l'invitant à les nommer, en lui rappelant l'origine commune de tous les peuples et la cause de leur dispersion. C'était Dieu qui avait imposé à l'homme la loi du travail, créé et sanctifié la famille, fondé la société, séparé les états, qu'il gouvernait par sa providence. Dieu, enfin, vivant et voyant, principe et fin, tout-puissant, juste et véridique, garantissait à l'homme sa foi, et lui promettait, après un temps d'épreuve sur cette terre, de le récompenser de sa piété par une félicité sans bornes.

La philosophie, qui est la recherche de la raison des choses, en cherchant la raison de Dieu, a perdu Dieu; du même coup la dispersion est entrée dans la connaissance, le doute s'est emparé des âmes, et l'on n'a plus su que penser de l'origine de l'homme et de sa fin dernière. Mais cet état d'angoisse ne saurait être que passager : la raison nous rendra, dans des conditions meilleures, ce que nous avait donné la révélation; et si déjà cette légitime espérance n'est remplie, on peut juger, par un simple aperçu de l'état du savoir humain, de ses conditions et de son ensemble, de combien peu il s'en faut qu'elle ne le soit. Serait-ce un mal, après tout, qu'il manquât toujours quelque chose à notre science? Ne suffit-il pas à notre sécurité, à notre dignité, que nous voyions notre richesse intellectuelle s'accroître indéfiniment?

Il s'agit donc de nous assurer que la Justice, dont nous



placerons désormais le principe et le foyer en nous-mêmes, rempli, comme principe critique et organique, l'objet de la philosophie, que par conséquent elle peut remplacer pour nous, avec avantage, la religion. Privé du céleste soutien, l'homme se reste. Dira-t-il comme Médée : Moi, moi seul, et c'est assez? La philosophie est pour l'affirmative : elle attend de la certitude de ses principes la justification de ses espérances. Voyons maintenant.

Puisque la philosophie est la recherche de la raison des choses, en comprenant dans le mot *choses* toutes les manifestations de l'être humain ; et puisque, d'après cette définition, toute recherche sur la nature ou l'en-soi des choses, sur leur substance et leur matérialité, de même que sur toute espèce d'absolu, est exclue de la philosophie, il s'ensuit d'abord que le principe de certitude, l'idée archétype à laquelle doivent se rapporter toutes nos connaissances, doit avant tout être un principe rationnel, tout ce qu'il y a de plus franchement rationnel, de plus éminemment intelligible, de moins *chose*, si l'on peut ainsi dire.

L'idée de Justice satisfait à cette première condition. Son caractère le plus apparent est d'exprimer un rapport d'autant plus rationnel, on peut le dire, qu'il est formé volontairement, en pleine connaissance de cause, par deux êtres raisonnables, deux personnes. La Justice est synalagmatique, produit, non pas simplement d'une impression du non-moi sur le moi, et de l'action de celui-ci sur celui-là, mais d'un échange entre deux moi, qui se connaissent l'un l'autre comme ils se connaissent eux-mêmes, et qui se jurent, sur leur honneur mutuellement garanti, alliance à perpétuité. On ne trouverait pas, dans toute l'encyclopédie du savoir, une idée de cette hauteur.

Mais il ne suffit pas que la Justice soit le rapport de

deux volontés : elle ne remplirait pas son office si elle n'était que cela. Il faut qu'elle soit encore réalité et idéalité ; que de plus elle conserve, avec la puissance de synthèse que nous venons de lui reconnaître, un caractère de primordialité suffisante pour servir à la fois de sommet à la pyramide philosophique et de principe à toute connaissance. Or, la Justice réunit encore ces avantages : elle est le point de transition entre le sensible et l'intelligible, le réel et l'idéal, les notions de la métaphysique et les perceptions de l'expérience\*.

Ce serait, en effet, entendre étroitement la Justice que de s'imaginer qu'elle n'intervient que dans la confection des codes, qu'elle n'a sa place que dans les assemblées des nations et les tribunaux. Sans doute c'est par ce caractère de souveraineté politique qu'elle s'empare de notre pensée et qu'elle domine le genre humain. Mais cette Justice, dont nous considérons surtout, dans nos rapports avec nos semblables, le commandement, ne s'impose pas avec moins d'autorité à l'entendement et à l'imagination qu'à la conscience ; sa formule régit le monde entier, et partout, s'il

---

\* Kant s'est efforcé de montrer qu'il y avait des jugements synthétiques, à *priori*, bien que cela impliquât en quelque sorte contradiction, et il avait raison de le penser, puisque, sans un jugement synthétique à *priori*, l'unité de la construction philosophique est impossible. Hegel a soutenu au contraire que de semblables jugements n'existent pas, et toute sa philosophie, entendue de bonne foi, n'est autre chose que l'analyse, puis la reconstruction d'une synthèse nécessairement conçue à *priori*. Quelle est donc cette synthèse que Kant affirme et ne trouve pas, que nie Hegel et qu'il démontre? Ce n'est pas autre chose que la Justice, la notion à la fois la plus complète et la plus primordiale, que Hegel appelle tantôt l'Idée, tantôt l'Esprit ou l'Absolu.



est permis de s'exprimer de la sorte, elle nous prêche de précepte et d'exemple.

La Justice prend ainsi différents noms, selon les facultés auxquelles elle s'adresse. Dans l'ordre de la conscience, le plus élevé de tous, elle est la Justice proprement dite, règle de nos *droits* et de nos *devoirs*; dans l'ordre de l'intelligence, logique, mathématique, etc., elle est *égalité* ou *équation*; dans la sphère de l'imagination, elle a nom *idéal*; dans la nature, c'est l'*équilibre*. A chacune de ces catégories d'idées ou de faits la Justice s'impose sous un nom particulier et comme condition *sine quâ non*; à l'homme seul, être complexe, dont l'esprit embrasse dans son unité les actes de la liberté et les opérations de l'intelligence, les choses de la nature et les créations de l'idéal, elle s'impose synthétiquement avec une autorité toujours la même; et c'est pour cela que l'individu qui, dans ses relations avec ses semblables, manque aux lois de la nature ou de l'esprit, manque à la Justice.

L'homme parle: pourquoi? parce que la société humaine, différente des communautés animales, est établie sur un ensemble incessamment variable de rapports synallagmatiques, et que, sans la parole, la détermination de ces rapports, par suite la législation et la Justice, seraient impossibles. C'est pour cela que la formule solennelle de la parole est le serment, l'imprécation et l'anathème; que le menteur est partout réputé infâme, et que chez les peuples civilisés l'homme qui se respecte se dispense, selon le précepte de l'Évangile, de jurer: il donne sa parole. Combien s'écoulera-t-il de siècles avant que nous ayons aboli cette honte féodale, le serment judiciaire?... C'est par l'influence de ce même sentiment juridique et de sa formule dualiste, que le langage tend à devenir de plus en plus adéquat à l'idée, et

qu'on y remarque ces innombrables formes duelles (rimes, parallélismes, accords en genre, nombre et cas, distiques, oppositions, antonymies, etc.), qui font de la grammaire un système de couples, je dirais presque de transactions.

L'homme raisonne, et sa logique n'est qu'un développement de sa grammaire, dont elle retient les allures copulatives: toutefois, comme elle s'occupe moins de la forme que du fond, elle se rapproche davantage de la Justice, dont elle est, si l'on me permet cette expression, le secrétaire. Est-ce par hasard, dites-moi, que ce qui n'est que phrase en grammaire, devient en logique *jugement*? Et si la grammaire est la préparation à la logique, est-il moins vrai de dire que la logique, ayant pour but de nous apprendre à rédiger correctement les arrêts de la Justice, est la préparation à la jurisprudence?

En même temps qu'il reçoit des objets extérieurs des impressions et des images, l'homme, avons-nous dit, s'élève, en vertu de l'identité de sa pensée, à ces notions supérieures qu'on a appelées transcendantales, parce qu'elles dépassent la portée des sens, ou métaphysiques, comme si elles étaient une révélation des choses surnaturelles. Ici encore paraît le dualisme de la Justice. Lorsque Kant, après avoir fait le dénombrement de ses catégories, les distribue ensuite en quatre groupes, formés chacun d'une *thèse* et d'une *antithèse*, balancées par une *synthèse*; lorsque Hegel, suivant cet exemple, construit la philosophie tout entière sur un système d'*antinomies*, qu'ont-ils fait l'un et l'autre, tout en se trompant sur le rôle et la valeur de la synthèse, que nous révéler cette grande loi qui domine toute leur critique, à savoir que la Justice, notion pure autant que fait d'expérience, est la muse de la métaphysique?



On a dit, c'est Platon, si je ne me trompe, que le beau est le resplendissement du vrai. Cette définition peut plaire à l'artiste, qui ne demande qu'à être impressionné; elle ne suffit pas au philosophe, qui veut à la fois sentir et comprendre. Il est certain que l'idéal est une conception transcendante de la raison, ce qui élève l'art, comme la religion et la Justice, bien au-dessus des choses réelles et de simple utilité. Mais comment se forme en nous cette idée de la beauté? Par quelle transition notre esprit s'élève-t-il de l'aspect des réalités imparfaites et misérables à cette contemplation divine de l'idéal? C'est un artiste qui nous l'enseigne : par la Justice. Le but de l'art, disait Raphaël, est de rendre les choses, non point telles absolument que les pose devant nous la nature, mais telles qu'elle les aurait dû faire, et que nous découvrons, en l'étudiant, qu'elle tend à les faire sans y parvenir jamais. L'être ramené à sa pure et juste forme, sans excès ni défaut, sans violence ni mollesse, voilà l'art. Toutes les fois que l'être, dans sa réalité, se rapproche en quelque chose de son idée, il devient beau, il resplendit, et, sans sortir de ses limites, il prend un caractère d'infini. Justesse dans la forme et dans l'expression, Justice dans la vie sociale : la loi est toujours la même. C'est par là que se glorifient l'homme de génie et l'homme de bien; là est le secret du mystérieux lien qui unit ensemble l'art et la morale.

Parlerons-nous de la politique et de ses pondérations? de l'économie politique, de la division sans fin des fonctions, de l'équilibre des valeurs, du rapport de l'offre à la demande, du commerce et de sa balance? De même que la notion de justesse, c'est-à-dire de Justice appliquée à la forme des choses, est la transition entre le réel et

l'idéal, de même la notion économique de valeur, à la fois objective et subjective, et toute de Justice, est la transition entre le monde de la nature et le monde de la société. Disons-nous, enfin, que la guerre, l'antagonisme à outrance, n'est qu'une investigation, par la lutte des forces, de la Justice?... Mais à quoi bon insister sur des choses qu'il suffit de nommer pour voir aussitôt apparaître le principe qui les régit et les constitue, le droit? C'est par sa conscience, bien plus que par son entendement et son imagination, que l'homme embrasse Dieu, l'Univers et l'Humanité; c'est cette conscience, pour tout dire, qui fait en lui la *raison*, dont le nom même, d'après l'étymologie, ne signifie pas autre chose que justification du fait par ses causes, par ses circonstances, son milieu, ses éléments, son époque, sa fin, en un mot son idée, toujours là Justice.

Chacun sait quelle satisfaction saisit l'âme à l'aperception nette d'une vérité, à la conclusion régulière d'un raisonnement, à la certitude démontrée d'une hypothèse. Il y a dans cette jouissance causée par la possession du vrai quelque chose d'affectif, qui n'est pas de l'intelligence pure, laquelle ne se passionne point, et qu'on ne peut comparer qu'à la joie du triomphe remporté par la vertu sur le vice. On sait aussi quelle ardeur de controverse peut exister, entre des hommes du caractère le plus paisible, sur des questions où ils ne sont nullement engagés d'intérêt. Dans tout cela, je le répète, se fait sentir un élément de volonté, intimement mêlé aux opérations de l'entendement, et qui n'est autre, selon moi, que la Justice, intervenant dans l'investigation du philosophe et se réjouissant de son succès. De même que la forme pure ou la beauté, la connaissance exacte, ou la vérité, est encore la Justice.



Conscience et science seraient donc, au fond, identiques. Ce qui donne la sanction à celle-ci, c'est celle-là. Ce qui fait que nous nous écrions, d'un ton d'orgueil satisfait ou plutôt de conscience satisfaite : *C'est évident*, c'est que l'évidence n'est pas seulement en nous un acte du jugement, elle est un acte de la conscience, une sorte d'arrêt en dernier ressort qui défie le mensonge : *C'est évident!*

La séparation de la science et de la conscience, comme celle de la logique et du droit, n'est qu'une abstraction d'école. Dans notre âme les choses ne se passent point ainsi : la certitude du savoir nous est chose plus intime, plus affective, plus vitale, que ne le disent les logiciens et les psychologues. Aussi, comme on a dit de l'homme de bien qu'il savait être éloquent, *Vir bonus dicendi peritus*, parce qu'il avait de la conscience, *Pectus est quod disertos facit*; on peut dire encore que le savant est incompatible avec le malhonnête homme, et que ce qui édifie en nous la science, c'est la conscience.

Assuré, par la Justice, dans sa science et dans sa conscience, trouvant dans son cœur la raison de l'Univers et la raison de lui-même, que faut-il de plus à l'homme? Et qu'est-ce les cieux et les vertus des cieux pourraient lui offrir?...

Ai-je besoin d'ajouter que, comme la qualité de l'esprit philosophique est la même chez tous les hommes, et comme ils ne diffèrent entre eux, à ce point de vue, que par la somme de leurs connaissances, de même la conscience chez tous est aussi de qualité égale : ils ne diffèrent, sous ce rapport, que par le développement de leur sens moral et la somme de leurs vertus?

C'est en vertu de ce second principe que la Révolution, qui a déclaré tous les citoyens, en raison de l'équivalence

de leur jugement, égaux devant la loi, a voulu encore qu'ils fussent tous législateurs et justiciers : électeurs, jurés, juges, arbitres, experts, membres de l'assemblée communale et du conseil de province, représentants du peuple, gardes nationaux; qu'ils eussent tous le droit de publier leurs opinions, de discuter les actes et de contrôler les comptes du gouvernement, de critiquer les lois et d'en poursuivre la réforme.

Démocratie des intelligences et démocratie des consciences : tels sont les deux grands principes de la philosophie, les deux articles de foi de la Révolution.

Résumons ce paragraphe.

Puisque la philosophie est essentiellement dualiste, que dans son langage et ses raisonnements les idées des choses sensibles appellent incessamment les idées métaphysiques et *vice versâ*; et puisque d'autre part, dans les objets de son étude, se trouvent comprises, souvent mêlées et confondues, les choses de la nature et de l'humanité, de la spéculation, de la morale et de l'art, il s'ensuit que le principe critique de la philosophie, dualiste et synthétique dans sa forme, empirique et idéaliste par sa double origine, doit pouvoir s'appliquer, avec une égale convenance, à toutes les catégories du savoir.

Or, l'idée de Justice est la seule qui réunisse ces conditions : c'est donc la Justice que nous prendrons pour critérium universel et absolu de certitude. La proposition de Descartes, *Je pense, donc je suis*, n'est pas certaine parce qu'elle est évidente, ce qui ne signifie rien; elle est évidente parce que ses deux termes sont *adéquats*, c'est-à-dire égaux devant la justice de l'entendement, confirmée par l'arrêt de la conscience; et toute proposition évidente se trouve dans le même cas.



Ce n'est pas tout. Avec le critérium de certitude, il faut à la philosophie un principe en vertu duquel elle coordonne ses matériaux, et qui, dans la construction sans fin de la connaissance, ne lui permette plus de s'égarer.

L'idée de Justice répond encore à ce vœu. En effet, la Justice, ou mieux la raison, la droite raison, comme on disait autrefois, étant tout à la fois primordiale et compréhensive au suprême degré, est à elle-même son principe, sa mesure et sa fin, en sorte que pour le philosophe, le principe critique et le principe organique ou téléologique est le même. D'où il résulte que le dernier mot de la philosophie, son but constant, est de réaliser, par la synthèse des connaissances, l'accord entre l'homme et la nature, soit, comme disait Fourier, l'Harmonie universelle. Il n'y a rien au delà.

§ IX. — Suprématie de la Justice.

La philosophie définie ;

Son dualisme établi ;

Son esprit égalitaire et sa tendance démocratique démontrés ;

La formation des idées, perceptions et notions expliquée ;

Le critérium trouvé, le but indiqué, la formule synthétique donnée, la fin de l'homme déterminée,

On peut dire, en un sens, que la philosophie est faite.

Elle est faite, puisqu'elle peut se présenter devant la multitude et lui dire : Je suis la Justice, *Ego sum qui sum* ; c'est moi qui te tirerai de la misère et de la servitude. Il n'y a plus qu'à remplir des cadres, ce qui est l'affaire des professeurs et des érudits.

Qu'est-ce, en effet, que cette Justice, sinon l'essence souveraine que l'Humanité a de tout temps adorée sous le

nom de *Dieu* ; que la philosophie n'a cessé de chercher à son tour sous des noms divers, *Idée* de Platon et Hégel, *Absolu* de Fichte, *Raison pure* et *Raison pratique* de Kant, *Droit de l'homme et du citoyen* de la Révolution ? Est-ce que, depuis le commencement du monde, la pensée humaine, religieuse et philosophique, n'a pas constamment gravité sur ce pivot ?

Il ne serait pas difficile de ramener à ce programme toutes les théories religieuses, philosophiques, esthétiques, morales, qui depuis le commencement du monde ont occupé l'esprit humain. Nous nous dispenserons de ce travail. Le peuple n'a pas de temps à donner à des élucubrations aussi vastes. Tout ce qu'il demande, c'est qu'on lui résume cette foi nouvelle sous un aspect qui le saisisse, qui lui permette de la prendre au sérieux, et de s'en faire à l'instant une force et une arme.

On a bien su rendre l'astronomie accessible aux enfants, sans les faire passer par les aridités des hautes mathématiques ; on avait bien, autrefois, trouvé moyen de faire pénétrer dans l'esprit du peuple toute la substance de la religion, histoire, dogmes, liturgie, écritures, sans pour cela l'obliger à devenir théologien. Pourquoi, aujourd'hui, ne lui apprendrait-on pas de même la philosophie et la Justice, sans lui imposer d'autre condition que de faire usage de son bon sens ?

Nous dirons donc au Peuple :

La Justice est tout à la fois, pour l'être raisonnable, principe et forme de la pensée, garantie du jugement, règle de la conduite, but du savoir et fin de l'existence. Elle est sentiment et notion, manifestation et loi, idée et fait ; elle est la vie, l'esprit, la raison universels. De même que, dans la nature, *tout concourt, tout conspire, tout con-*